

**DEC130023DR06**

**Décision donnant délégation de signature à Eric Gaffet, directeur de l'unité UMR7198 intitulée «Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7198 intitulée « Institut Jean Lamour : Matériaux - Métallurgie - Nanosciences - Plasma - Surfaces », dont le directeur est Eric Gaffet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Eric Gaffet**, directeur de l'unité UMR7198, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Eric Gaffet, délégation de signature est donnée à **Gérard Henrion**, directeur de recherche CNRS, directeur adjoint et chef du département CP2S, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

### Article 3

Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, aux personnels suivants :

- à **Denis Fix**, secrétaire général, **jusqu'à concurrence de 90 000 €** ;
- à **Pierre Brunet**, ingénieur de recherche CNRS, directeur adjoint, **jusqu'à concurrence de 90 000 €** ;
  
- à **Michel Vergnat**, professeur à l'université de Lorraine, directeur adjoint et **chef du département P2M, jusqu'à concurrence de 90 000 €**, dans la limite de la gestion de son département ;
- à **Sabine Denis**, professeur à l'université de Lorraine, directrice adjointe et **chef du département SI2M, jusqu'à concurrence de 90 000 €**, dans la limite de la gestion de son département ;
- à **Mustapha Nadi**, professeur à l'université de Lorraine, **chef du département N2EV, jusqu'à concurrence de 90 000 €**, dans la limite de la gestion de son département ;
  
- à **Martine Tailleur**, assistant ingénieur CNRS, responsable des ressources humaines, à **Sophie Klein**, assistant ingénieur CNRS, responsable des recettes et à **Hélène Huon**, assistant ingénieur CNRS, responsable des dépenses, **jusqu'à concurrence de 4 000 €**.

### Article 4

Les décisions DEC121974DR06 du 03 juillet 2012 et DEC111356DR06 du 15 juin 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

### Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

Philippe Piéri

Eric Gaffet

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Gérard Henrion  
Directeur adjoint – Dpt C2S

Denis Fix  
Secrétaire Général

Le délégataire

Le délégataire

Pierre Brunet  
Directeur adjoint

Le délégué

Michel Vergnat  
Directeur adjoint – Dpt P2M

Le délégué

Sabine Denis  
Directrice adjointe – Dpt SI2M

La déléguée

Mustapha Nadi  
Dpt N2EV

Le délégué

Sophie Klein  
Responsable recettes

La déléguée

Martine Tailleux  
Responsable ressources humaines

La déléguée

Hélène Huon  
Responsable dépenses

La déléguée